



11 LOT 11 – ETANCHEITE – RDC A 2

11.1	PRESCRIPTIONS GENERALES	2
11.1.1	GENERALITES HYGIENES.....	2
11.1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	2
11.1.3	DOCUMENTS DE REFERENCE	2
11.1.4	RECONNAISSANCE DU SUPPORT EXISTANT	2
11.1.5	PREPARATION DU SUPPORT	3
11.1.6	MISE EN ŒUVRE DU COMPLEXE D'ETANCHEITE	3
11.1.7	TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS.....	3
11.1.8	RACCORDEMENTS AVEC LES OUVRAGES EXISTANTS.....	4
11.1.9	ESSAIS ET CONTROLES	4
11.1.10	PROTECTION DES OUVRAGES.....	4
11.1.11	NETTOYAGE ET RECEPTION	4
11.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	5
11.2.1	PARTIE COURANTE.....	5
11.2.1.1	ENDUIT	5
11.2.1.2	PARE-VAPEUR	6
11.2.1.3	ISOLANT 40 MM	7
11.2.1.4	PREMIERE COUCHE	8
11.2.1.5	DEUXIEME COUCHE	8
11.2.1.6	PLOTS	9
11.2.1.7	DALLES SUR PLOTS	10
11.2.2	RELEVES.....	11
11.2.2.1	EQUERRE DE RENFORT.....	11
11.2.2.2	RESINE D'ETANCHEITE	12
11.2.2.3	RENFORT D'ANGLE	13
11.2.2.4	RESINE D'ETANCHEITE	13
11.2.2.5	RESINE D'ETANCHEITE	14



11 LOT 11 – ETANCHEITE – RDC A

11.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

11.1.1 GENERALITES HYGIENES

L'entreprise devra mettre en place tout le service, matériel et produits pour garantir l'hygiène du chantier et des ouvriers.

11.1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à la charge de l'entreprise comprennent notamment :

- La reconnaissance et la préparation du support existant ;
- Le nettoyage et la remise en état de la dalle béton existante ;
- La réalisation des pentes si nécessaire ;
- La mise en œuvre du complexe d'étanchéité adapté au support béton ;
- La réalisation des relevés d'étanchéité ;
- La mise en place des dispositifs de raccordement avec les ouvrages existants ;
- Le traitement des points singuliers (pénétrations, relevés, joints) ;
- La mise en œuvre éventuelle d'un isolant thermique si prévu au projet ;
- Les protections d'étanchéité ;
- Les essais et contrôles d'étanchéité ;
- Le nettoyage et la remise en état en fin de chantier.

Cette liste n'est pas limitative et comprend toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

11.1.3 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux devront être exécutés conformément aux documents techniques et réglementaires en vigueur, notamment :

- DTU 43.1 – Étanchéité des toitures-terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie ;
- DTU 20.12 – Maçonnerie des toitures et toitures-terrasses ;
- Règles professionnelles relatives aux systèmes d'étanchéité ;
- Normes NF et normes européennes applicables ;
- Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application (DTA) des produits utilisés ;
- Réglementation thermique en vigueur le cas échéant.

Les produits mis en œuvre devront être titulaires d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application en cours de validité.

11.1.4 RECONNAISSANCE DU SUPPORT EXISTANT

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance :

- De la nature de la dalle béton existante ;
- De son état de surface ;



- De sa planéité ;
- Des pentes existantes ;
- De la présence éventuelle de fissures ou défauts.

Avant toute intervention, l'entreprise devra procéder à une inspection complète du support afin de vérifier sa compatibilité avec le système d'étanchéité prévu.

Toute anomalie devra être signalée à la maîtrise d'œuvre avant le démarrage des travaux.

11.1.5 PREPARATION DU SUPPORT

La dalle béton existante devra être préparée afin d'assurer une parfaite adhérence du système d'étanchéité.

Les travaux comprendront notamment :

- Le nettoyage complet du support ;
- L'élimination des poussières, graisses ou laitances ;
- La réparation éventuelle des défauts de surface ;
- Le traitement des fissures ;
- La mise en place d'un primaire d'adhérence si nécessaire.

Le support devra être :

- Propre ;
- Sec ;
- Stable ;
- Exempt de parties friables.

11.1.6 MISE EN ŒUVRE DU COMPLEXE D'ETANCHEITE

Le système d'étanchéité sera mis en œuvre conformément :

- Aux prescriptions du fabricant ;
- Aux Avis Techniques des produits ;
- Aux règles professionnelles en vigueur.

Le complexe d'étanchéité pourra comprendre selon le projet :

- Un pare-vapeur si nécessaire ;
- Un isolant thermique si prévu ;
- Une membrane d'étanchéité monocouche ou bicouche ;
- Une protection de l'étanchéité.

L'ensemble devra assurer une parfaite protection contre les infiltrations d'eau.

11.1.7 TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS

Une attention particulière sera portée au traitement des points singuliers, notamment :

- Relevés d'étanchéité ;



- Jonctions avec les ouvrages verticaux ;
- Traversées de toiture ;
- Joints de dilatation ;
- Évacuations d'eaux pluviales.

Les relevés d'étanchéité devront présenter une hauteur minimale de 150 mm au-dessus du niveau fini de la protection.

11.1.8 RACCORDEMENTS AVEC LES OUVRAGES EXISTANTS

Les raccordements entre le nouveau système d'étanchéité et les ouvrages existants devront garantir :

- La continuité de l'étanchéité ;
- La durabilité des interfaces ;
- La compatibilité des matériaux.

Les raccords pourront être réalisés par :

- Bandes de renfort ;
- Relevés d'étanchéité ;
- Solins métalliques ;
- Mastics ou membranes de raccordement.

11.1.9 ESSAIS ET CONTROLES

L'entreprise devra réaliser tous les essais nécessaires pour vérifier la conformité de l'étanchéité.

Ces contrôles pourront comprendre :

- Inspection visuelle des soudures ;
- Vérification des relevés d'étanchéité ;
- Essais d'étanchéité si nécessaires.

Les résultats des contrôles devront être transmis à la maîtrise d'œuvre.

11.1.10 PROTECTION DES OUVRAGES

Pendant toute la durée du chantier, l'entreprise devra protéger :

- Les zones étanchées ;
- Les ouvrages voisins ;
- Les éléments de structure existants.

Toute dégradation constatée sera réparée aux frais de l'entreprise.

11.1.11 NETTOYAGE ET RECEPTION

À l'issue des travaux, l'entreprise devra :

- Évacuer les déchets et matériaux excédentaires ;
- Nettoyer les zones de travail ;

- Remettre les lieux en parfait état.

La réception des travaux ne pourra être prononcée qu'après vérification :

- De la qualité des ouvrages ;
- De la conformité du système d'étanchéité ;
- De l'absence de défauts ou infiltrations.

11.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

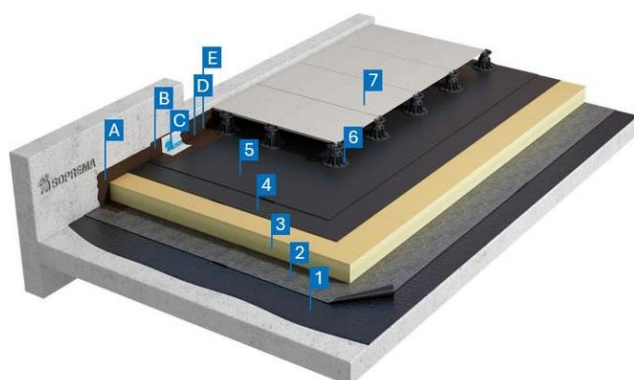


Image de principe

11.2.1 PARTIE COURANTE

11.2.1.1 ENDUIT

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un AQUADERE (ou équivalent), qui est un Enduit d'Imprégnation à Froid (EIF) en phase aqueuse. C'est une émulsion de bitume sans solvant prête à l'emploi et applicable à froid.

Domaine d'emploi :

- AQUADERE est un Enduit d'Imprégnation à Froid (EIF) de supports en béton, métal dégraissé ou à base de bois, permettant d'assurer la bonne adhérence des matériaux d'étanchéité à base de bitume appliqués à chaud ou à la flamme du chalumeau, conformément aux prescriptions des DTU de la série 43 ;
- Les emplois sont ceux décrits dans les Documents Techniques d'Application et Cahiers de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur.

Mise en œuvre :

- Avant emploi, bien homogénéiser AQUADERE en remuant le produit dans son bidon. Les outils utilisés (rouleau, brosse/pinceau large, pinceau) doivent être propres, notamment non souillés de solvants car susceptibles de rompre l'émulsion ;
- AQUADERE doit être appliqué sur support sec, propre, débarrassé de toutes poussières et de parties non adhérentes (béton, bois, métal dégraissé au préalable...). Les supports très secs et absorbants doivent préalablement être humidifiés avant application pour éviter une adhérence insuffisante. Laisser sécher complètement avant application de la membrane d'étanchéité. Lors de la mise en œuvre, le support doit présenter une température supérieure à 5°C. AQUADERE ne peut pas être appliqué sous la pluie ;
- Le temps de séchage d'AQUADERE est fonction de la porosité du support, de la température du support, de la température extérieure, de l'humidité et de l'exposition au soleil et au vent. Un support poreux, une température élevée ou encore un faible taux d'humidité favorisent le séchage. Ainsi à



+23°C et par temps sec (30 % d'humidité) le temps de séchage sur béton se limitera à 30 mn. En revanche, par temps froid (+5°C) et avec un taux d'humidité de 50 %, le séchage nécessitera 3 heures ;

- Nettoyage des outils :
 - Produit frais : eau ;
 - Produit sec : solvants pétroliers (White Spirit par exemple).

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - Avant d'utiliser le produit, lire sa fiche de données de sécurité pour connaître les consignes permettant de manipuler le produit en toute sécurité : les classes de danger, les consignes à respecter et les équipements de protection adaptés.
- Traçabilité :
 - La traçabilité du produit est assurée grâce à un code de fabrication présent sur l'emballage et un marquage sur la membrane.
- Contrôle de la qualité :
 - SOPREMA attache depuis toujours une importance primordiale à la qualité de ses produits, au respect de l'environnement et des hommes. C'est pourquoi, nous appliquons un système de management intégré de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et ISO 14001.

11.2.1.2 PARE-VAPEUR

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un ELASTOVAP (ou équivalent), qui est une feuille d'étanchéité constituée d'une armature en voile de verre et de bitume élastomère. La face supérieure est protégée par du sable fin et la face inférieure par un film thermofusible.

Domaine d'emploi :

- ELASTOVAP est utilisé comme pare-vapeur courant sur maçonnerie, bois, béton cellulaire. ELASTOVAP permet aussi la pose de panneaux isolants par collage à froid ou à chaud par EAC.
- Les emplois sont ceux décrits dans les Documents Techniques d'Application et Cahiers de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur.

Mise en œuvre :

- ELASTOVAP est mis en œuvre par soudure au chalumeau à propane : en adhérence, en indépendance (joints soudés), en semi-indépendance sur écran perforé ; ou par clouage sur bois (joints soudés).
- La feuille ELASTOVAP ne doit en aucun cas être collée au bitume chaud, ni par colle à froid.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - La feuille ne contient pas de composant apportant un danger. Elle répond aux exigences relatives à l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Pour toute information complémentaire, se référer à la Fiche de Données de Sécurité.
- Traçabilité :
 - La traçabilité du produit est assurée grâce à un code de fabrication présent sur l'emballage.
- Contrôle de la qualité :



- SOPREMA attache depuis toujours une importance primordiale à la qualité de ses produits, au respect de l'environnement et des hommes. C'est pourquoi, nous appliquons un système de management intégré de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et ISO 14001.

11.2.1.3 ISOLANT 40 MM

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un EFIGREEN DUO+ ou d'un EFIGREEN DUO+ XL (ou équivalent), qui sont des isolants thermiques pour le bâtiment, se présentant sous forme de panneaux en mousse rigide de polyuréthane revêtus d'un parement sur chacune des faces.

- Épaisseur : 40 mm ; Résistance thermique : $1,80 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

Domaine d'emploi :

- EFIGREEN DUO+ et EFIGREEN DUO+ XL sont destinés à l'isolation thermique des toitures terrasses étanchées en tant que panneaux isolants thermiques non porteurs, supports d'étanchéité posée en indépendance sous protection lourde.

Mise en œuvre :

- Les panneaux EFIGREEN DUO+ et EFIGREEN DUO+ XL sont mis en œuvre en tant que panneaux isolants thermiques non porteurs, supports d'étanchéité posée en indépendance sous protection lourde.
- EFIGREEN DUO+ et EFIGREEN DUO+ XL sont mis en œuvre conformément aux Règles Professionnelles CSFE « Isolants supports d'étanchéité en indépendance sous protection lourde » et de sa Fiche Système « Procédé EFIGREEN DUO+ » n°SYSDSCRIP INS 0001 V2 :
 - En un ou 2 deux lits jusqu'à 320 mm dans le cas de revêtement bitumineux ou synthétique conformément aux dispositions décrites dans les documents cités ci-dessus.
 - En un lit unique jusqu'à 140 mm associé à un lit supérieur EFIGREEN A d'épaisseur maximale 70 mm dans le cas d'une étanchéité à base d'asphalte selon les dispositions du Document Technique d'Application « EFIGREEN A » n°5/15-2448_V2 publié le 23/09/2022.
- Il convient de se référer également au DTA du revêtement d'étanchéité sus-jacent.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - Les produits EFIGREEN DUO+ et EFIGREEN DUO+ XL sont des « articles » au sens du règlement européen REACH, ils ne sont pas classés dangereux. Concernant les chutes de produit ou restes de lot : déchet non dangereux non inerte – réemploi, incinération en Installation Autorisée ou mise en dépôt dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND – enfouissement de classe II).
- Traçabilité :
 - La traçabilité du produit est assurée à l'aide du repère de fabrication : CCC/AA/HH/MM/N/ACERMI Jour calendaire/Année/Heure/Minute/Site de production/ACERMI
- Système de Management intégré QSE :
 - Le produit est fabriqué et contrôlé à l'usine de Saint-Julien-du-Sault sous un système de management intégré Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001) et Santé-Sécurité (ISO 45001) certifié.



11.2.1.4 PREMIERE COUCHE

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un STYRBASE STICK (ou équivalent), qui est une feuille d'étanchéité soudable, constituée d'une armature en composite polyester / verre et de bitume élastomère. Sa face supérieure est protégée par un film thermofusible et munie d'un galon de recouvrement auto-adhésif protégé par un film siliconé pelable. Sa face inférieure est protégée par un film macro-perforé et munie d'un galon de recouvrement auto-adhésif protégé par un film siliconé pelable.

Domaine d'emploi :

- STYRBASE STICK est utilisé en système indépendant comme première couche de revêtement sous protection rapportée. S'utilise exclusivement en extérieur.
- Les emplois sont ceux décrits notamment dans le Document Technique d'Application ELASTOPHENE FLAM – SOPRALENE FLAM, ainsi que dans les Cahiers de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur.

Mise en œuvre :

- STYRBASE STICK est déroulé à sec directement sur le support, sans écran d'indépendance. Les joints longitudinaux sont autocollés sur 60 mm puis marouflés et les joints transversaux sont soudés au chalumeau à propane ou à air chaud sur 100 mm (Cf. DTA ELASTOPHENE FLAM – SOPRALENE FLAM).
- La feuille STYRBASE STICK ne doit en aucun cas être collée au bitume chaud.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - La feuille ne contient pas de composant apportant un danger. Elle répond aux exigences relatives à l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Pour toute information complémentaire, se référer à la Fiche de Données de Sécurité.
- Traçabilité :
 - La traçabilité du produit est assurée grâce à un code de fabrication présent sur l'emballage.
- Contrôle de la qualité :
 - SOPREMA attache depuis toujours une importance primordiale à la qualité de ses produits, au respect de l'environnement et des hommes. C'est pourquoi, nous appliquons un système de management intégré de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et ISO 14001.

11.2.1.5 DEUXIEME COUCHE

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un ELASTOPHENE FLAM 25 (ou équivalent), qui est une feuille d'étanchéité soudable, constituée d'une armature en voile de verre et de bitume élastomère. Les deux faces sont protégées par un film thermofusible.

Domaine d'emploi :

- ELASTOPHENE FLAM 25 est utilisée en complexe bicouche, soit comme première couche, soit comme deuxième couche avec protection rapportée.
- Les emplois sont ceux décrits dans les Documents Techniques d'Application et Cahiers de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur.

Mise en œuvre :

- ELASTOPHENE FLAM 25 est mis en œuvre exclusivement par soudure au chalumeau à propane.



- La feuille ELASTOPHENE FLAM 25 ne doit en aucun cas être collée au bitume chaud.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - La feuille ne contient pas de composant apportant un danger. Elle répond aux exigences relatives à l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Pour toute information complémentaire, se référer à la Fiche de Données de Sécurité.
- Traçabilité :
 - La traçabilité du produit est assurée grâce à un code de fabrication présent sur l'emballage.
- Contrôle de la qualité :
 - SOPREMA attache depuis toujours une importance primordiale à la qualité de ses produits, au respect de l'environnement et des hommes. C'est pourquoi, nous appliquons un système de management intégré de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et ISO 14001.

11.2.1.6 PLOTS

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un PLOT (ou équivalent), qui est un plot en polypropylène destiné à l'aménagement de terrasses.

Domaine d'emploi :

- Le PLOT SOPREMA est un plot destiné à supporter les dalles de circulation (dalles en bois, en grès cérame ou en béton) des toitures terrasses accessibles exclusivement aux piétons. Il peut être également utilisé pour réaliser des terrasses sur un support non-étanché.
- Le PLOT SOPREMA est disponible en 2 versions :
 - Le plot fixe :

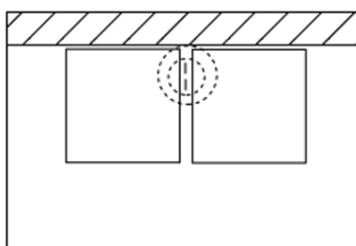


- Le plot à vis est constitué d'une embase et d'une tête sur vérin réglable à l'aide d'un écrou :

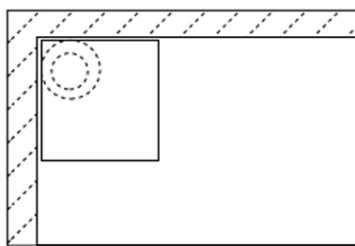


Mise en œuvre :

- Le PLOT SOPREMA est posé sur le revêtement d'étanchéité, l'élément porteur ou tout autre support apte à recevoir la terrasse en dalles selon le calepinage établi par le poseur.
- Le réglage de la hauteur s'obtient en vissant ou dévissant l'écrou. Cet écrou breveté dispose de cales sécables qui permettent d'assurer les petits réglages de planéité ainsi que le calage des dalles.
- Consommation : environ 7 plots / m² pour des dalles 40 x 40 cm ou 5 plots / m² pour des dalles 50 x 50 cm
- Aux angles ou en rives des terrasses, il convient d'araser les écarteurs de la tête à l'aide d'un cutter, d'une pince coupante ou d'une scie à métaux



BORDURES : couper les 2 écarteurs gênants



ANGLES : couper les 4 écarteurs gênants

- Le DTU 43.1 requiert l'utilisation de plots dont la hauteur (H) est comprise entre 50 et 200 mm.
- La mise en œuvre de plots fixes ou de plots à vis réglés en deçà de 50 mm ou au-delà de 200 mm, non conformes au DTU 43.1, est de la responsabilité de l'entreprise de pose.
- Pour des plots à vis réglés au-delà de 200 mm, le poseur veillera à prendre des dispositions particulières pour se prémunir des risques liés à une rupture accidentelle des dalles.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - Le produit est un « article » au sens du règlement européen REACH, il n'est pas classé dangereux.
 - Concernant les chutes de produit ou restes de lot : déchet non dangereux non inerte – réemploi, incinération en Installation Autorisée ou mise en dépôt dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND – enfouissement de classe II).
- Traçabilité :
 - La traçabilité du produit est assurée grâce à un repère de fabrication présent sur l'emballage : Date de fabrication - numéro d'équipe

11.2.1.7 DALLES SUR PLOTS

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un SOPRADALLE CERAM (ou équivalent), qui est une dalle en grès cérame monolithique. SOPRADALLE CERAM est parfaitement équerrie et rectifiée, avec des bords abattus et une surface antidérapante pour un usage extérieur

Domaine d'emploi :

- SOPRADALLE CERAM est une dalle utilisée comme protection d'un complexe d'étanchéité. Elle est posée sur plots. S'utilise exclusivement en extérieur.
- L'emploi est celui décrit dans le Cahier de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur.

Mise en œuvre :

- SOPRADALLE CERAM est posée sur plots conformément au Cahier de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur. La pose est réalisée en deux étapes :
 - Calepinage et pose des plots.
 - Pose des dalles.
- Un nettoyage (par exemple au jet d'eau à haute pression) est obligatoire après les travaux de pose.
- SOPRADALLE CERAM, par sa conformité à la norme européenne EN 14411, présentant un écart maximal à la planéité de ± 2 mm, forme une surface plane lorsqu'elle est posée sur plots. Par conséquent, sur certaines dalles, il peut être observé une certaine stagnation temporaire d'eau suite à



une averse. Cette éventuelle stagnation d'eau peut varier d'une dalle à l'autre, mais ne modifie pas les caractéristiques des dalles (résistance au gel, résistance mécanique, résistance à la rayure...).

- Par ailleurs, SOPRADALLE CERAM présente une structuration de surface qui lui permet d'obtenir de très bons résultats aux divers tests de glissance. SOPRADALLE CERAM présente un classement R11 (selon la norme DIN 51130) et répond à la norme utilisée dans les piscines (DIN 51097) A+B+C. L'eau résiduelle présente sur certaines dalles après une averse n'enlève pas à celle-ci son caractère anti-dérapant.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - SOPRADALLE CERAM ne contient pas de composant apportant un danger. Elle répond aux exigences relatives à l'hygiène, la sécurité et l'environnement.
- Traçabilité :
 - La traçabilité du produit est assurée grâce à un code de fabrication présent sur l'emballage.
- Contrôle de la qualité :
 - SOPREMA attache depuis toujours une importance primordiale à la qualité de ses produits, au respect de l'environnement et des hommes. C'est pourquoi, nous appliquons un système de management intégré de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et ISO 14001.

11.2.2 RELEVES

11.2.2.1 EQUERRE DE RENFORT

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un ALSAN FLASHING (ou équivalent), qui est une résine d'étanchéité bitume-polyuréthane monocomposante prête à l'emploi.

Domaine d'emploi :

- ALSAN FLASHING est destiné à la réalisation de relevés sans flamme en travaux neufs et en réfection. Il se pose sur l'étanchéité traditionnelle en bitume.
- Les emplois sont ceux décrits dans les Documents Techniques d'Application et Cahiers de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur.

Mise en œuvre :

- Elle s'effectue à la brosse ou au rouleau selon les indications du Document Technique d'Application ou du Cahier de Prescriptions de Pose en vigueur, en deux couches sur un support sec et propre, sans primaire. Le produit doit être remué pour homogénéiser les constituants. Après entoilage dans l'angle du relevé, une première couche de 900 g/m² est appliquée puis une deuxième couche de 700 g/m², environ 2 heures après.
- Nettoyage du matériel : Diluant V ou Diluant L.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - Inflammable : préalablement à l'utilisation d'une flamme nue, il est obligatoire d'éloigner d'au moins 10 m tous les bidons de produits inflammables, que ceux-ci soient pleins ou entamés.
 - Contient des isocyanates : voir les instructions transmises par le fabricant. - Ne pas respirer les vapeurs.
 - Eviter le contact avec la peau.



- En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer.
- En local fermé, il est nécessaire de prévoir une ventilation appropriée.
- Pour toute information complémentaire, se référer à la Fiche de Données de Sécurité.
- Traçabilité :
 - La traçabilité du produit est assurée grâce à un code de fabrication présent sur l'emballage.
- Contrôle de la qualité :
 - SOPREMA attache depuis toujours une importance primordiale à la qualité de ses produits, au respect de l'environnement et des hommes. C'est pourquoi, nous appliquons un système de management intégré de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et ISO 14001.

11.2.2.2 RESINE D'ETANCHEITE

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un ALSAN FLASHING (ou équivalent), qui est une résine d'étanchéité bitume-polyuréthane monocomposante prête à l'emploi.

Domaine d'emploi :

- ALSAN FLASHING est destiné à la réalisation de relevés sans flamme en travaux neufs et en réfection. Il se pose sur l'étanchéité traditionnelle en bitume.
- Les emplois sont ceux décrits dans les Documents Techniques d'Application et Cahiers de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur.

Mise en œuvre :

- Elle s'effectue à la brosse ou au rouleau selon les indications du Document Technique d'Application ou du Cahier de Prescriptions de Pose en vigueur, en deux couches sur un support sec et propre, sans primaire. Le produit doit être remué pour homogénéiser les constituants. Après entoilage dans l'angle du relevé, une première couche de 900 g/m² est appliquée puis une deuxième couche de 700 g/m², environ 2 heures après.
- Nettoyage du matériel : Diluant V ou Diluant L.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - Inflammable : préalablement à l'utilisation d'une flamme nue, il est obligatoire d'éloigner d'au moins 10 m tous les bidons de produits inflammables, que ceux-ci soient pleins ou entamés.
 - Contient des isocyanates : voir les instructions transmises par le fabricant. - Ne pas respirer les vapeurs.
 - Eviter le contact avec la peau.
 - En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer.
 - En local fermé, il est nécessaire de prévoir une ventilation appropriée.
 - Pour toute information complémentaire, se référer à la Fiche de Données de Sécurité.
- Traçabilité :



- La traçabilité du produit est assurée grâce à un code de fabrication présent sur l'emballage.
- Contrôle de la qualité :
 - SOPREMA attache depuis toujours une importance primordiale à la qualité de ses produits, au respect de l'environnement et des hommes. C'est pourquoi, nous appliquons un système de management intégré de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et ISO 14001.

11.2.2.3 RENFORT D'ANGLE

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un ALSAN VOILE FLASHING (ou équivalent), qui est une armature destinée au renfort de relevés.

Pour l'utilisation de l'outil de pose Alsan Macaflash, prendre un voile de 10 cm de large.

11.2.2.4 RESINE D'ETANCHEITE

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un ALSAN FLASHING (ou équivalent), qui est une résine d'étanchéité bitume-polyuréthane monocomposante prête à l'emploi.

Domaine d'emploi :

- ALSAN FLASHING est destiné à la réalisation de relevés sans flamme en travaux neufs et en réfection. Il se pose sur l'étanchéité traditionnelle en bitume.
- Les emplois sont ceux décrits dans les Documents Techniques d'Application et Cahiers de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur.

Mise en œuvre :

- Elle s'effectue à la brosse ou au rouleau selon les indications du Document Technique d'Application ou du Cahier de Prescriptions de Pose en vigueur, en deux couches sur un support sec et propre, sans primaire. Le produit doit être remué pour homogénéiser les constituants. Après entoilage dans l'angle du relevé, une première couche de 900 g/m² est appliquée puis une deuxième couche de 700 g/m², environ 2 heures après.
- Nettoyage du matériel : Diluant V ou Diluant L.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - Inflammable : préalablement à l'utilisation d'une flamme nue, il est obligatoire d'éloigner d'au moins 10 m tous les bidons de produits inflammables, que ceux-ci soient pleins ou entamés.
 - Contient des isocyanates : voir les instructions transmises par le fabricant. - Ne pas respirer les vapeurs.
 - Eviter le contact avec la peau.
 - En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer.
 - En local fermé, il est nécessaire de prévoir une ventilation appropriée.
 - Pour toute information complémentaire, se référer à la Fiche de Données de Sécurité.
- Traçabilité :



- La traçabilité du produit est assurée grâce à un code de fabrication présent sur l'emballage.
- Contrôle de la qualité :
 - SOPREMA attache depuis toujours une importance primordiale à la qualité de ses produits, au respect de l'environnement et des hommes. C'est pourquoi, nous appliquons un système de management intégré de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et ISO 14001.

11.2.2.5 RESINE D'ETANCHEITE

L'entreprise devra la mise en œuvre d'un ALSAN FLASHING (ou équivalent), qui est une résine d'étanchéité bitume-polyuréthane monocomposante prête à l'emploi.

Domaine d'emploi :

- ALSAN FLASHING est destiné à la réalisation de relevés sans flamme en travaux neufs et en réfection. Il se pose sur l'étanchéité traditionnelle en bitume.
- Les emplois sont ceux décrits dans les Documents Techniques d'Application et Cahiers de Prescriptions de Pose SOPREMA en vigueur.

Mise en œuvre :

- Elle s'effectue à la brosse ou au rouleau selon les indications du Document Technique d'Application ou du Cahier de Prescriptions de Pose en vigueur, en deux couches sur un support sec et propre, sans primaire. Le produit doit être remué pour homogénéiser les constituants. Après entoilage dans l'angle du relevé, une première couche de 900 g/m² est appliquée puis une deuxième couche de 700 g/m², environ 2 heures après.
- Nettoyage du matériel : Diluant V ou Diluant L.

Indications particulières :

- Hygiène, sécurité et environnement :
 - Inflammable : préalablement à l'utilisation d'une flamme nue, il est obligatoire d'éloigner d'au moins 10 m tous les bidons de produits inflammables, que ceux-ci soient pleins ou entamés.
 - Contient des isocyanates : voir les instructions transmises par le fabricant. - Ne pas respirer les vapeurs.
 - Eviter le contact avec la peau.
 - En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer.
 - En local fermé, il est nécessaire de prévoir une ventilation appropriée.
 - Pour toute information complémentaire, se référer à la Fiche de Données de Sécurité.
- Traçabilité :
 - La traçabilité du produit est assurée grâce à un code de fabrication présent sur l'emballage.
- Contrôle de la qualité :
 - SOPREMA attache depuis toujours une importance primordiale à la qualité de ses produits, au respect de l'environnement et des hommes. C'est pourquoi, nous appliquons un système de management intégré de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Localisation : Nouvelle entrée créée